

Date de convocation :
28/05/2026

Membres présents : 29

Membres ayant donné
pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 15/06/2026

Présents : Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoints**, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Franck CAUX, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER, Madame Brigitte DHALENNE et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Loëtitia PHILIPPOT à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Serge MATHIAS à Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Emmanuel LEPRETRE à Madame Bérénice ROUX, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Bérénice ROUX

Objet	Budget MAREIS - Décision modificative n°1
Rapporteur	M. LEPRETRE Régis, 2 ^{ème} Adjoint au Maire d'Étaples-sur-mer, aux Finances, aux Ressources humaines, aux Marchés publics et aux Subventions
Annexe	
Domaine de compétence	7.1 - Finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment l'article 5 – Annexe 2 ;

Vu la délibération n°2026-41 du 28 Avril 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 du Budget Maréis;

Vu l'avis de la Commission municipale « Finances – Ressources humaines – Marchés publics – Subventions » réunie le 1^{er} juin 2026 ;

Considérant que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'années après le vote du budget Primitif à des ajustements comptables en autorisant des nouvelles dépenses et recettes qui modifient les provisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget Primitif.

Considérant le marché Engie Solution (N°2025-001) « Marché de prestations d'exploitation et maintenance des installations thermiques de la ville d'Étaples-sur-mer et du CCAS d'Étaples-sur-mer » et sa mise en œuvre ;

Considérant la nécessité de transférer les crédits budgétaires des comptes des chapitres 21 « immobilisations Corporelles » et 20 « Immobilisations incorporelles » au compte 238 « Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles » ;

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2026 comme suit :

Ch - Article	Fonction	Libellé	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
20 - 2051	633	Concessions et droits similaires	- 2700.00€
21 - 21578	633	Autre matériel technique	- 1840.00€
21 - 2158	633	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 4780.00€
21 - 2181	633	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 750.00€
21 - 2188	633	Autres	- 4938.00€
23 - 238	633	Avances versées sur commandes d'immobilisations	+ 15 008.00€
TOTAL :			0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 15 Juin 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

